



Association loi 1901
Crèche à domicile
Spécialiste de la garde partagée
Prise en charge de l'enfant vulnérable

COURRIER AVRIL 2023 **À L'ATTENTION DES FAMILLES ET DES INTERVENANT.ES À DOMICILE**

☞ ASSEMBLEE GENERALE ET CARNAVAL :

Vous avez dû recevoir une invitation concernant notre prochaine AG et le carnaval qui aura lieu le vendredi 14 avril à partir de 17h00 à la salle « Espace François LAFFONT » au 1 rue Léon-Jouhaux (accès métro ligne A-station Jolimont). Après un temps lecture humoristique « made in Crèche and do » pour vos enfants déguisés, nous vous tiendrons informés de notre bilan 2022 et nous vous demanderons de voter les diverses délibérations proposées en image ! Pensez à vous inscrire avant le 7 avril.

Nous espérons vous y voir nombreux !

☞ LES FORMATIONS :

Modules programmés sur 2023 :

- **Accompagner l'évolution sensorielle et motrice du 24 au 25 avril**
- **Construire son projet d'accueil du 26 au 28 avril**
- **Parler avec un mot et un signe-niveau 1 du 07 au 09 juin.** A ce jour, 3 personnes ont répondu favorablement, annulation effective le 15 avril si aucune inscription supplémentaire d'ici là
- **s'occuper d'un enfant né prématurément du 12 au 16 juin.** A ce jour, 1 personne a répondu favorablement, annulation effective le 15 avril si aucune inscription supplémentaire d'ici là
- **S'occuper d'un enfant de 0 à 3 ans du 03 au 07 juillet,** ce module concerne tout.es les nouveaux.elles recrue.s. il permet d'actualiser et approfondir les connaissances en lien avec l'accueil à domicile.
- **Etat de santé de l'enfant : les bonnes pratiques du 14 au 15 septembre**

2 modules sont en cours de construction et l'un d'eux sera proposé en juin 2023 :

- **Soutenir la parentalité au quotidien**
- **La démarche d'observation auprès de l'enfant**

☞ AUGMENTATION TAUX HORAIRE MINIMUM / AUGMENTATION AIDES CAF :

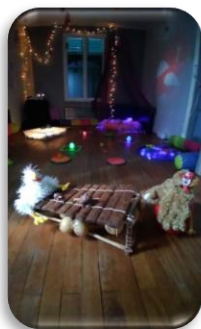
A compter du 1^{er} avril, le taux minimum pour le niveau 3 (garde d'enfants B) sera à nouveau augmenté : il passe à **11,56 € brut de l'heure effective** suite à la publication au Journal Officiel le 1^{er} mars 2023 de l'avenant n°4 à l'annexe 6 concernant les salaires minimums de la Convention Collective des Particuliers Employeurs.

Cette augmentation sera automatiquement effectuée pour les employeurs et salariés concernés.

Par ailleurs, suite à l'augmentation des plafonds de remboursements des charges au 1^{er} janvier, **l'aide à la rémunération des salariés augmente maintenant au 1^{er} avril 2023.** Vous trouverez le tableau récapitulatif en P.J.

☞ PROGRAMME DES ATELIERS :

☞ Les ateliers d'éveil sensoriel pour les Bébé (à partir de 6 mois)



Le mardi 18 avril : 16h

Le mercredi 19 avril : 10h

Le jeudi 20 avril : 10h

Le vendredi 21 avril : 10h

☞ Les ateliers « Foulbazard » (à 10h00 au centre social de Jolimont) :

- Le jeudi 06,13,20 et 27 avril et le 04 mai : **Atelier motricité libre** : la motricité est essentielle au développement du jeune enfant, elle lui apprend à coordonner ses mouvements et à appréhender son corps dans l'espace.

☞ Les ateliers « Crapouille » (à 10h00 à l'association) :

- Lundi 03/04 } **Dessiner nos silhouettes pour renforcer notre estime de soi !**
- Mardi 04/04 } **Première approche de la conscience de soi et de l'autre**

- Lundi 10/04 : **Féfé**
- Mardi 11/04 : **Atelier argile : Plaisir du toucher et créativité**

- Lundi 17/04 } **Détournement de boîtes d'œuf en marionnette à doigt**
- Mardi 18/04 }

- Lundi 24/04 } **Motricité libre à Jolimont : Expérimentation du geste et du**
- Mardi 25/04 } **mouvement, primordial dans le développement de l'enfant**

☞ LE BLOG :

Nous vous proposons ce mois-ci, un article intitulé : [« Arrêtons de dire aux petits « t'es pas gentil ! » »](#).

Bien cordialement,
L'équipe de Crèche and Do.